

Conditions générales de ventes EnduroVersion

1/ Inscription :

Modalités d'inscription :

Les présentes conditions générales de vente régissent les offres de forfait touristique proposées par EnduroVersion. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de confirmer sa réservation. Les voyages proposés aux groupes préconstitués peuvent faire l'objet de conditions particulières : dans ce cas, elles seront communiquées au client avec le devis.

Toute inscription à une formule de voyage doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du prix du voyage par participant (100 % à moins d'un mois du départ). Le versement de l'acompte ne vaut pas confirmation de la réservation. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par EnduroVersion d'une confirmation par Email de l'inscription. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé. Le participant doit impérativement payer le solde du prix du voyage au plus tard 30 jours avant le départ.

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par EnduroVersion, un nombre minimum de participants peut être imposé. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. La réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

Les voyages en groupe préconstitué sont l'objet de conditions particulières de vente qui complètent et/ou modifient les présentes conditions générales de vente. Ces conditions particulières de vente seront jointes aux propositions relatives à ces types de voyages.

Mineurs :

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte responsable. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou du tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...".

Aptitude physique :

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. EnduroVersion ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du voyage.

EnduroVersion se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique et de refuser que le participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par EnduroVersion ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

2/ Prix et modalités de règlement :

Prix du voyage :

Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans la fiche technique du voyage. Le prix total facturé peut être différent de celui figurant dans le catalogue ou dans la demande d'inscription, compte tenu notamment des prestations supplémentaires sollicitées par le participant et les ajustements possibles pour des groupes préconstitués.

Modalités de règlement :

Le solde incluant les prestations supplémentaires, l'assurance et l'assistance, est payable un mois avant le départ.

A défaut de règlement du solde un mois avant le départ, EnduroVersion pourra annuler la réservation sans indemnité et appliquera les frais d'annulation mentionnés à l'article 4. En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

3/ Assurances annulation et Assistance(*) :

a voir MCF avec philou

4/ Modifications de la part du client:

Annulation :

- Si le client annule son inscription plus de 30 jours avant le départ, il bénéficiera du remboursement intégral des sommes versées.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours et plus de 15 jours avant le départ, une retenue de 30% sera opérée.
- Moins de 15 jours et plus de 48 heures avant le départ, une retenue de 60% sera opérée.
- Dans les 48 heures précédant le départ, une retenue de 90% sera opérée.

Si le contrat d'assurance annulation a été souscrit, il s'appliquera pour les motifs prévus au contrat, après étude des justificatifs par l'assureur. L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Changement ou modification du voyage à la demande du participant :

Toute modification sera soumise à l'accord préalable de EnduroVersion et se fera sous réserve de disponibilité.

A moins de 30 jours du départ, toute modification sera considérée comme une annulation et entraînera l'application des conditions d'annulation ci-dessus.

Modification pendant le voyage à la demande du participant :

Toute modification de programme faite à la demande du participant (prolongation, retour différé, modification d'hôtel...) ne peut être mise en œuvre qu'après accord du guide et se fera sous réserves des disponibilités et du paiement des frais afférents par le participant.

Interruption de voyage :

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par EnduroVersion des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés.

5/ Modification de la part de EnduroVersion :

Annulation par EnduroVersion :

Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client, ce dernier bénéficiera du remboursement intégral des sommes versées.

Modification du voyage :

Avant le départ, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.) peuvent survenir, en raison des difficultés d'organisation

ou pour des questions de sécurité. Chaque participant en est alors informé par EnduroVersion.

Si cette modification touche un élément essentiel du programme, le participant dispose de la faculté soit de résilier le contrat sans prétendre à aucune indemnité, soit d'accepter la modification proposée par EnduroVersion. La présentation du participant au départ vaut acceptation des modifications.

Pendant le voyage, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, inversion des étapes etc.) peuvent survenir en raison des difficultés d'organisation ou pour des questions de sécurité. Si EnduroVersion en a la possibilité, des prestations de remplacement sont proposées au participant. A défaut, et sauf en cas de force majeure, EnduroVersion remboursera la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

Interruption de voyage :

Tout voyage peut également être interrompu par décision du guide pour des raisons dûment justifiées.

Dans ce cas, sauf si l'interruption est due à un cas de force majeure, EnduroVersion rembourse la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

6/ Responsabilité :

Responsabilité civile :

Conformément à la réglementation qui régit notre profession, EnduroVersion est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle à concurrence de ??????? euros par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes.

Cependant, la responsabilité de EnduroVersion ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Responsabilité et risques encourus :

Conformément aux dispositions de l'article L211-16 du Code du Tourisme, la responsabilité de EnduroVersion ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations fournies au contrat, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de EnduroVersion ne saurait notamment être engagée en cas de :

- non-présentation des documents administratifs et sanitaires en règle ;
- guerres, troubles politiques, grèves, incidents techniques, intempéries, retard notamment pour des raisons de sécurité, panne, perte vol, retard ou détérioration de bagages et autres effets, injonctions d'une autorité administrative, etc.
- d'incident survenu pendant les temps-libres octroyés au participant et non prévus dans le descriptif, ni des pré acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du participant,

De plus, EnduroVersion organise des voyages sportifs, en terrain naturel dit d'aventure, parfois éloignés des infrastructures locales et dans des régions difficiles d'accès.

Vu le caractère particulier de nos voyages :

Chaque participant doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide-accompagnateur. Chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à EnduroVersion.

De même, EnduroVersion ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participant(s), EnduroVersion se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant.

8/ CNIL :

Les informations collectées vous concernant sont destinées à l'usage de EnduroVersion et pourront être communiquées à tout prestataire pour l'exécution de la prestation souscrite. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, pour toute information vous concernant en vous adressant à : EnduroVersion, 45 Route d'Apremont, 73000 Barberaz. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

9/ Contestation :

Réclamation :

Toute réclamation relative au voyage devra être adressée par le client à EnduroVersion, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. Après avoir saisi le service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Contestation :

Sous réserve de la qualité du défendeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce de Rodez.

Certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM038100057